

CONSEILS & INSTRUCTIONS DE POSES

Parquets massifs et contrecollés

La fabrication des parquets est réalisée grâce aux moyens techniques et humains. De nombreux contrôles qualité ont été effectués. Malgré les contrôles, il est recommandé de vérifier le produit avant de le poser. Il est impératif de « poser à blanc » les premiers rangs afin de vous assurer de la conformité du parquet. Si, celui-ci ne correspond pas à votre attente, ne le posez pas. Une fois la pose commencée votre parquet sera considéré comme accepté.

PARQUET POSÉ
= PARQUET ACCEPTÉ

A CONDITIONS GÉNÉRALES

■ AVANT LA POSE D'UN PARQUET

► LE SUPPORT.

Il doit être :

- **PLAN** : Planéité de 2 mm sous une règle de 2 m.
- **SEC⁽¹⁾** : Humidité de la dalle < 3% contrôlée avec un appareil homologué.
- **RIGIDE**
- **ADHÉRENT** : Pour une pose parquet collé.
- **PROPRE**

• Contrôle du support

Le contrôle du support est réalisé avec une bombe au carbure (ce test doit être effectué par le chapiste).

• Barrière contre l'humidité

Un film polyane est obligatoire dans le cadre d'une pose flottante afin d'éviter toute remontée d'humidité du support.

POSE COLLÉE : nous conseillons l'utilisation de la sous-couche ISO ALU, c'est une garantie pour un support dont le taux d'humidité est compris entre 3 et 10%.

• Propreté du support :

Le support doit être dépoussiéré avant la pose.

• Porosité de la chape : Si la chape est poreuse, prévoir un primaire d'accrochage adapté. Vivement conseillé pour ISO ALU ou ISO DB.

• Exception⁽¹⁾

- Le sol chauffant basse température doit avoir un taux d'humidité < 2%.
- La chape anhydrite doit avoir un taux d'humidité < 0,5%.

► LE STOCKAGE

• LE LOCAL : le parquet doit être stocké dans un local sec et chauffé.

La température doit être de 15°C minimum. L'hygrométrie de l'air ambiant comprise entre 40% et 60% (voir le tableau ci-joint des courbes d'équilibre hygrosopique du bois).

• LE PARQUET

- Pour un parquet brut, laissez-le se stabiliser 7 jours avant la pose sur le chantier. Empilez-le en laissant les colis ouverts.
- Pour un parquet fini (verni ou huilé), les colis seront ouverts au moment de la pose.
- Laisser les colis à plats, sans contact avec le support.

► LA PRÉPARATION DU PARQUET

Avant de commencer la pose, ouvrir plusieurs colis afin de répartir harmonieusement les lames de parquet. Prévoir une pose à blanc.

■ PENDANT LA POSE DU PARQUET

Les règles à respecter :

- Un joint de dilatation en pourtour de la pièce est obligatoire. Il est de 8mm minimum quelque soit le type de pose, ou de 1,5mm par mètre linéaire.
- En pose flottante, la largeur de la pièce ne doit pas excéder 8 mètres dans le sens de la largeur des lames. Auquel cas il faut prévoir un joint de fractionnement de 15mm réparti par un seuil par exemple.
- En pose collée, seul les parquets massifs nécessitent un jeu de fractionnement lorsque la largeur de la pièce est supérieur à 8 mètres. Auquel cas il faut prévoir un joint de fractionnement de 15mm réparti par un seuil par exemple.
- Les parquets lames larges 110/130 x 14 mm et 140/180 x 22 mm nécessitent un jeu de dilatation plus important. Pour les pièces ayant une largeur >5 mètres, il est conseillé de poser des cales de 0,3 mm toutes les 2 ou 3 lames pour une meilleure dilatation du parquet. Eviter de serrer trop fort les lames entre elles.

■ LORSQUE LA POSE EST TERMINÉE

Les règles à respecter :

- Parquet brut : Attendre au minimum 3 à 4 jours pour que le bois se stabilise. Puis effectuer le ponçage et la finition choisie.
- Parquet verni : Après 48 heures, vous pouvez utiliser la pièce parquetée. Nous garantissons nos parquets si les préconisations d'entretien sont respectées. (Se référer à la section entretien de notre tarif ou à la fiche technique du parquet). Si vous posez votre parquet et vous ne respectez pas les préconisations sus-dénommées votre parquet ne sera pas garanti.

■ CONDITIONS DE VIE DU PARQUET

- Durant toute la durée de vie du parquet, il convient de maintenir une température de 15°C minimum, et une humidité ambiante entre 40% et 60%. Ces éléments sont indissociables à une bonne tenue et une bonne durée de vie du parquet.

B CHAUFFAGE AU SOL :

► HYDRAULIQUE BASSE TEMPÉRATURE

Les parquets de 10 à 20 mm d'épaisseur sont compatibles sur sol chauffant. Plus un parquet est épais, plus sa résistance thermique est élevée. Il faudra donc en tenir compte dans le dimensionnement de l'installation du chauffage et prévoir une éventuelle perte de capacité. Il est impératif

► PLANCHER RAFRAÎCHISSANT

Il est traditionnellement préconisé une résistance thermique inférieure ou égale à 0,09 m².K/W. Nos parquets massifs 10 mm / 14 mm et Loft Pro 12 mm sont ainsi compatibles avec un plancher rafraîchissant et avec l'application de nos colles. Pour les épaisseurs supérieures, il faudra donc tenir compte d'une certaine perte de capacité. Il est

de mettre en marche le chauffage 4 semaines avant la pose. Le chauffage doit être interrompu 48 heures avant la pose. Attendre 1 semaine après la pose avant de rallumer le chauffage. Ce dernier doit être remis en marche progressivement par tranche de 5° C journalière.

impératif de respecter les règles d'installation et les préconisations d'usages du fabricant, ainsi que les réglementations en vigueur : NF DTU 35.14 - Exécution des planchers à eau chaude, et cahier du CSTB 3164 - Planchers réversibles.

C POSE FLOTTANTE SELON DTU 51.11

La pose est réalisée selon le DTU 51-11 pose flottante de parquet contrecollés. Les lames sont assemblées entre elles par un système de clic, ou par le système Rainure-Lan-

guette. Dans ce dernier cas, il est obligatoire d'appliquer une colle biberon dans la partie inférieure de la rainure.

D POSE COLLÉE EN PLEIN SELON DTU 51.2

► LE COLLAGE.

Navycol PS : environ 1,2 kg au m². Le collage est possible sur un ciment, une dalle béton, un aggloméré, un vieux parquet rigide, un carrelage adhérent et un support bois. La pose doit être réalisée avec une spatule crantée 4 x 4 mm pour une pose collée en plein.

Autres supports : Consulter le fabricant du support.

ATTENTION : ne pas mettre de colle sur les lames ni dans les rainures et languettes.

La colle PS ECO convient aux parquets de dimensions jusqu'à 14x130 mm pour le chêne massif et jusqu'à 190 mm de large pour le contrecollé.

E POSE CLOUÉE DES PARQUETS 20/23 MM ET PLUS, SELON DTU 51.1

Les règles générales préalable à la pose s'appliquent à la pose clouée d'un parquet massif et contrecollé. Le parquet doit avoir une épaisseur minimum de 20 mm. L'entraxe entre les solives ou lambourdes doit être au maximum de 40 cm d'axe en axe. Au-delà, vous devez ajouter entre chaque axe une lambourde ou une solive. La pose clouée doit être réalisée selon DTU 51-1 (entraxe de 30 cm pour les sols sportif).

- Ensuite, poser les lambourdes (sans les fixer) sur le panneau de fibres espacées de 40 cm.

Enfin, clouer le parquet sur les lambourdes afin d'obtenir un parquet souple. (Cette technique est utilisée dans les salles de sport).

DEUX PROCÉDÉS DE POSE :

- 1 - Pose traditionnelle clouée sur lambourdes scellées. Elle est réalisée directement sur la dalle ciment, et nécessite de caler les lambourdes afin d'obtenir la planéité de l'ensemble de la sous structure. Ensuite, clouer les lames de parquet sur les lambourdes.
- 2 - Pose clouée sur lambourdes flottantes. Nous préconisons cette pose car elle offre des résultats phonique, thermique plus confortables et bien supérieures à la pose clouée traditionnelle.

SON PRINCIPE :

- Couler une chape pour obtenir un support plan, (noyer les fils et tuyaux dans le béton).
- Poser au sol un polyane.
- Puis, poser dessus un panneau de fibres de 5,5 ou 9,5 mm. (les panneaux doivent être posés en diagonal avec un espace de 1 cm).

RAPPEL :
il est impératif de consulter
les clauses des différents DTU

